



Built to Lead

Pour publication immédiate : 7/6/2016

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE UNE AUGMENTATION DU FINANCEMENT DE SOUTIEN DES ÉCOLES SPÉCIALISÉES

L'augmentation de quatre pour cent permettra aux écoles d'aider les élèves qui souffrent des handicaps les plus exigeants

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui que les écoles spécialisées bénéficieront d'une augmentation de quatre pour cent des taux de remboursement. Les écoles qui bénéficient de cette augmentation offrent des services à environ 13 500 élèves de l'État qui présentent des besoins divers et complexes tels que des handicaps émotionnels ou physiques, des problèmes de santé mentale, des traumatismes, des problèmes de toxicomanie ou sont impliqués dans des processus de justice des mineurs, des services sociaux ou du système d'aide à l'enfance.

« Les organismes d'enseignement spécialisé offrent des services exceptionnels aux élèves qui sont confrontés à des défis d'apprentissage uniques, **a déclaré le Gouverneur Cuomo**. Cette mesure reconnaît le rôle important de ces organismes pour l'aide des enfants handicapés à réussir et nous sommes fiers de les soutenir. »

En plus de l'ajustement de quatre pour cent au coût de la vie, une mesure a été prise aujourd'hui pour poursuivre les réformes approuvées il y a deux ans en vue d'aider à stabiliser et à simplifier la procédure d'établissement de taux pour les fournisseurs de services aux enfants en âge d'aller à l'école. L'administration s'engage également à collaborer avec le Département de l'éducation de l'État et les fournisseurs alors qu'ils instaurent le nouveau salaire minimum. Les fournisseurs seront remboursés selon l'appropriation promulguée pour les salaires directs et les charges annexes via les ajustements du taux de frais de scolarité. Les taux seront modifiés avant l'application des nouvelles exigences en matière de salaire minimum, le 1er janvier 2017.

Alors que la majorité des élèves de l'enseignement spécialisé en âge d'aller à l'école reçoivent des services via leur district scolaire, les élèves des écoles touchées par ces augmentations du taux sont placés par le Comité de l'enseignement spécialisé de chaque district en dernière option des services. Les services fournis comprennent une série d'aides qui dépassent de loin les services éducatifs. Les écoles touchées comprennent :

- « Les écoles 853 », nommées pour leur référence statutaire. Ces écoles sont gérées par des organismes privés et offrent des programmes de jour et/ou

résidentiels pour les élèves handicapés. On dénombre environ 130 écoles de ce type qui fournissent des services à des milliers d'élèves au total. Une liste de ces écoles est disponible [ici](#).

- Les districts scolaires de la loi sur l'éducation spécialisée, qui sont des écoles publiques créées par une action particulière de la législature dans le but d'offrir des services éducatifs aux élèves qui résident dans des institutions d'accueil d'enfants. Il existe dix écoles de ce type, qui ensemble accueillent des centaines d'élèves. Une liste de ces écoles est disponible [ici](#).

John Flanagan, Chef de la majorité au Sénat, a déclaré : « Les écoles qui bénéficieront de ce financement sont vitales pour la vie des élèves les plus vulnérables de notre État et je tiens à féliciter le Gouverneur Cuomo pour sa collaboration afin de leur offrir un soutien supplémentaire. En augmentant le financement reçu par ces écoles, notre État démontre son engagement à participer à leurs efforts et à indiquer aux enfants et à leur famille que nous nous efforçons de leur offrir le meilleur avenir possible. »

Carl Heastie, Président de l'Assemblée, a déclaré : « Ce financement est une priorité absolue de la majorité de l'Assemblée et il permettra à nos écoles de réduire les obstacles à l'apprentissage et de garantir une réponse aux besoins de chaque élève. La garantie que chaque élève new-yorkais profite d'un accès équitable à une éducation de qualité est la clé pour créer un avenir aussi prometteur que possible pour chaque New Yorkais. »

###

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse www.governor.ny.gov
État de New York | Chambre Exécutive | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418